

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

15° Il est un bâtiment destiné à l'usage des écoles  
a Le Bâtiment n'est pas établi à neuf, mais il est en bon état

b Il n'y a qu'une chambre pour l'école  
c Non

d La Commune est chargée de maintenir le bâtiment de l'école comme étant une de ses propriétés qui souvent est requise pour son usage

16° L'avis de l'Instituteur  
Consistant

1° En argent 10 Et trois bleds par an

2° Bled 60 quartretons mesure de Morges qui sont payés par  $\frac{3}{4}$  de quartreton net à l'école  
Chaque enfant, plus 10 quartretons qui sont délivrés au Grevier National à Morges

La Commune doit compléter le reste de ces réparations ne sont pas suffisantes

François Daccord Instituteur  
à Villars sous Reyens

Monnaz & Vaux

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

137

Monnaz  
Vaux  
N. 69

en Monnaz pour celle de Monnaz  
en Vaux pour celle de Vaux  
Monnaz & Vaux sont deux villages  
qui sont attachés à la commune de Morges

Le sont deux communes indépendantes l'une de l'autre

Monnaz paroisse de Morges Agence de Monnaz  
Vaux paroisse de Morges Agence de Morges

à la paroisse de Sully Agence de Vaux

du Léman

Monnaz est en bloc  
Vaux en deux parties éloignées de quinze minutes  
La 1<sup>re</sup> partie commune au village de  
La première circonférence de Vaux contient huit maisons  
La seconde sept

en Monnaz il y a deux  
une dite sur le bon  
une dite en Escorclaz  
L'autre au Mordin

Chaque de quinze à vingt minutes

deux Enfants à chacun

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

*Edikens 1/2 lieue, Morges 3/4 lieue, Tolochand 1/2 lieue, Denens 1/2 lieue, Pully 1/2 lieue, Reverole 1/2 lieue, Charmant 1/2 lieue, Colombier une lieue, S. Saphorin 1/2 lieue*

a. Leurs noms.

*Waffens 1/2*

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

*à l'Écriture, à l'Orthographe, à la Religion, à la Musique, à l'Arithmétique, à l'Épéologie*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

*on la tient toute l'année, trois heures par École*

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

*Testamens, Zélichismes, Poèmes, Passages*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

*il n'y en a point, excepté que l'on doit marquer les absences (Hygiène)*

9°. Durée de l'école chaque jour?

*Six heures par jour*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

*on ne les classe pas*

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

*Les citoyens Bâstards & les Communes, en suite d'un Appel en public*

b. D'où est-il?

*de Moudon*

c. Son nom

*François Conte.*

( 3 )

d. Son âge.

*Conte deux ans.*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

*Célibataire*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

*depuis quatre ans.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

*à la Subonne Cordonnier*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

*Cordonnier*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

*en Moudon dix-huit*

a. En hiver, soit garçons ou filles.

*ils n'ont tous qu'un seul maître*

b. En été, un peu moins de garçons par l'occupation de la campagne

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

*point*

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

*il n'y en a point, non plus.*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour être admis, combien?

*Chaque enfant paye quatre bats par an, pour faire la portion commune en Moudon, & rien en l'autre.*

15°. Bâtiment de l'école.

*Il y a une Maison commune en Moudon.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

*en Moudon une maison de chambre dans la ditte Maison commune. Moudon.*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

*en Moudon la même chambre sert de logement, & pour l'école.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

*Les Communes doivent le procurer.*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

*Les Communes.*

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? cinquante florins.

B. De quelle source dérive-t-elle, comme de la commune, ou de la bourse des pauvres, ou de la bourse des particuliers. La moitié en Monnaie, l'autre moitié en Vaux.

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

N. On a omis ici deux moyens de bois, que l'instituteur est obligé d'aller exploiter dans les bois de commune, ou de plusieurs communes, ou peut le vendre par cinq pris dans le bois.

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District?

e. Canton?

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

139

N. 70

Eaublens  
Vers l'Eglise

petit hameau au centre de la commune  
d'Eaublens, Enfants, 10

Paroisse et Agence du dit Eaublens

District de Morges

Canton du Léman

Trois autres hameaux sont au ressort de cette Ecole

Villars, au Nord à 10 Minutes, Enfants 17

Rapanges, à l'Orient à 5 Minutes, 22

Range, à l'Occident à 12 Minutes, 32